

## Annexe Partie 16 du règlement délégué (UE) 2019/945 relatif aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux exploitants, issus de pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord

Date de mise à jour : 17 Avril 2023

### Notre analyse

Le règlement (UE) 2019/945 définit notamment les classes C5 et C6 de drones pouvant être exploités dans la catégorie spécifique. La catégorie spécifique vise les opérations à risque modéré (vol hors vue ou vol en vue directe dans des conditions différentes de la catégorie ouverte).

Cette annexe définit les exigences applicables à un drone de classe C5.

Les drones de classe C5 peuvent être utilisés dans le cadre du scénario standard de vol européen STS-01 (vol en vue directe à une hauteur maximale de 120 m au-dessus d'une zone contrôlée au sol dans un environnement peuplé ou non peuplé).

A noter : les scénarios standard européens sont applicables à compter du 1er janvier 2024 (jusqu'à cette date seuls les scénarios nationaux sont applicables). A ce jour, les normes harmonisées pour les classes C5 et C6 ne sont pas publiées.

#### Résumé des caractéristiques des classes C5 et C6

| Classe de drone | Catégorie de vol associée | Scénario de vol associé                                                                                                                    | Système de géovigilance | Hauteur de vol maximum | Outils de contrôles                                                                                                                                                                                      | Autres caractéristiques                                                                                            | Commentaires                                                                                    |
|-----------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| C5              | Spécifique                | STS-01 (vol en vue directe dans un environnement habité <sup>1</sup> ou non)                                                               | Oui                     | 120 m                  | - hauteur de vol<br>- coupure des moteurs<br>- qualité de la liaison de commande et de contrôle                                                                                                          | - drone à voilure fixe (sauf drone captif)<br>- Équipé d'un mode basse vitesse (limitant la vitesse au sol à 5m/s) | Possibilité de transformer un drone de classe C3 en drone de classe C5 via un kit d'accessoires |
| C6              |                           | STS-02 (vol hors vue, distance du drone maximale de 1km du télépilote, dans un environnement à faible densité de population <sup>2</sup> ) |                         |                        | - position géographique, vitesse et hauteur de vol<br>- indication de franchissement de limites horizontale et verticale<br>- coupure des moteurs;<br>- qualité de la liaison de commande et de contrôle | - Vitesse au sol maximale de vol en palier limitée à 50 m/s<br>- Outil de programmation de la trajectoire du drone |                                                                                                 |

<sup>1</sup> Environnement habité : évolution du drone au sein ou à une distance horizontale inférieure à 50 mètres d'une agglomération, ou bien à une distance horizontale inférieure à 150 mètres d'un rassemblement de personnes (ex : parcs publics, sites touristiques, manifestation, spectacle).

<sup>2</sup> Environnement à faible densité de population : hors agglomération, hors rassemblement de personnes (ex : parcs publics, sites touristiques, manifestation, spectacle).

Drones - Résumé des caractéristiques des classes de drones C5 et C6

## Annexe Partie 16 du règlement délégué (UE) 2019/945 relatif aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux exploitants, issus de pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord

#### Exigences applicables à un système d'aéronef sans équipage à bord de classe C5 et aux accessoires de classe C5

Un UAS de classe C5 porte l'étiquette d'identification de classe suivante sur l'UA:

Un UAS de classe C5 est conforme aux exigences définies dans la partie 4, à l'exception de celles définies aux points 2) et 10) de la partie 4.

Il est en outre conforme aux exigences suivantes:



Exploitation de drones en  
catégorie spécifique,  
Ministère en charge de  
l'écologie

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Guide sur la catégorie  
spécifique, DGAC

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Webinaire - AeDronefs sans  
équipage à bord -  
Transition vers la  
réglementation  
européenne, DGAC

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)